

# La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

## Sommaire

I. Offices extraordinaires, annonces et titulaires. — II. Nominations ecclésiastiques. — III. Avantages spirituels accordés par le Saint-Siège à l'Œuvre des marins catholiques de Montréal. — IV. Profession religieuse et vêtue à la Congrégation de Notre-Dame. — V. Bureau central des examinateurs catholiques. — VI. Un dîner chez saint François de Sales. — VII. Société d'une messe. — VIII. Dîner de carême. — IX. Aux Prières. — X. Cérémonie religieuse à la Providence. — XI. Informations. — XII. Ordo des fidèles.

## OFFICES EXTRAORDINAIRES

**Cathédrale.** — Les *lundis, mardis, et jeudis* du carême, à 7.30 heures du soir, instruction à la suite de la prière du soir ; les *mercredis*, prière et exercice du chemin de la croix ; les *vendredis*, exposition du T. S. Sacrement.

*Mercredi, le 2 mars.* — Fête de sainte Janvière ; les reliques de cette sainte seront exposées tout le jour et vénérées à 7.30 heures du soir.

## ANNONCES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE MONTRÉAL

*Dimanche, le 27,* on annonce les quatre-temps, l'anniversaire du couronnement de Léon XIII et le premier vendredi du mois ; (on ne peut pas, en la fête de la sainte Lance et des saints Clous, dire la messe votive du Sacré-Cœur de Jésus.)

J. S.

## TITULAIRES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE MONTREAL

*Dimanche, le 13 mars.* — Solennité anticipée du titulaire de saint Joseph.

J. S.

## NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

**P**AR décision de Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, ont été nommés :

M. l'abbé L. Laporte, second aumônier à l'Asile Saint-Jean de Dieu ;

M. l'abbé J.-O. Forest, vicaire à Saint-Cuthbert ;

M. l'abbé M. Beauparlant, vicaire à Hochelaga ;

M. l'abbé T. McDermod, vicaire à Saint-Patrice.

## AVANTAGES SPIRITUELS

### Accordés par le Saint-Siège à l'Œuvre des marins catholiques de Montréal



plusieurs reprises déjà et en particulier dans un des récents numéros de la *Semaine religieuse*, nous avons parlé de l'Œuvre des marins catholiques établie à Montréal, il y a quelques années. Nous avons dit le but de cette société qui est à la fois philanthropique, morale et religieuse ; nous avons exposé en quoi consiste son organisation et ses moyens d'action ; nous avons loué le zèle de ses fondateurs et de ses protecteurs, qui se recrutent surtout dans la société de langue anglaise ; et rappelant les marques d'approbation et d'encouragement données à l'œuvre par NN. SS. Fabre et Bruchési, nous l'avons recommandée à la bienveillante sympathie de tous les catholiques.

Nous ne reviendrons pas aujourd'hui sur tout cela.

Mais il est juste que nous portions sans retard, à la connaissance de nos lecteurs les éloges et les faveurs spirituelles qui viennent d'être accordés à cette œuvre de charité par la Sacrée-Congrégation de la Propagande, au nom du Saint-Siège.

Avertie de l'établissement à Montréal de l'Œuvre des marins catholiques ainsi que de ses succès toujours grandissants, la Sacrée-Congrégation s'est empressée de faire savoir à Mgr l'archevêque tout le bonheur que cette nouvelle lui a causé. Son Eminence le cardinal Ledochowski, préfet de la Propagande, ajoute qu'une telle institution, si féconde en résultats heureux, lui paraît éminemment digne d'être recommandée, et il termine en formant des vœux pour son développement.

A cette lettre laudative est joint un rescrit, en date du 1er février 1898, par lequel le Saint-Père, en réponse à une supplique adressée à Sa Sainteté par Mgr Bruchési, accorde deux indulgences plénières, chaque année, à tous les fidèles de l'un et l'autre sexe qui font partie de l'Œuvre des marins catholiques de Montréal. Suivant la teneur du document ces indulgences peuvent être gagnées à un jour quelconque de l'année, au choix des fidèles, et aux conditions ordinaires de la confession, de la communion et d'une prière aux intentions du Saint-Siège.

Espérons que la sollicitude pontificale donnera un regain de vitalité à cette œuvre de préservation morale et religieuse.

## Profession Religieuse et Vêture

### A la Congrégation de Notre-Dame

**M**ERCREDI, le 16 du courant, Mgr l'archevêque de Montréal a présidé une cérémonie de profession religieuse et de vêture à la maison mère des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, rue Saint-Jean-Baptiste.

Les sœurs Saint-Eloi, Sainte-Catherine, Sainte-Marie-Imelda, Saint-Pierre-Canisius, Saint-Joseph de Syracuse, Sainte-Blancine, Sainte-Foi, Sainte-Marie-Hélène, Saint-Anthime, Sainte-Marie-Julie, et les sœurs Allard, Désilets, Delahanty et Bogdan, ont prononcé leurs vœux.

Seize postulantes ont revêtu l'habit de la Congrégation.

La messe a été célébrée par M. l'abbé G. M. Le Pailleur, curé de Saint-Enfant-Jésus du Côteau Saint-Louis.

M. l'abbé J.-W. Chauvin, vicaire de la paroisse du Sacré-Cœur de Montréal, a prononcé l'allocution de circonstance.

Plusieurs membres du clergé assistaient à cette touchante cérémonie.

## BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES

QUÉBEC, 10 FÉVRIER 1898.

*INSTRUCTIONS aux personnes qui se proposent de subir l'examen devant le Bureau d'examineurs central.*

**L**E Bureau central ne fera subir l'examen qu'une fois par année, le premier mardi du mois de juillet et les jours suivants. Ainsi, cette année l'examen commencera le 5 juillet prochain.

Les aspirants aux diplômes ne seront pas tenus de se rendre à Québec pour y être examinés, attendu que l'examen se fera simultanément dans différentes localités de la province.

Le comité catholique a déjà décidé que l'examen pour les brevets des trois degrés (élémentaires, modèles et académiques) se fera dans les villes de Montréal, Québec, Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke, Nicolet, Rimouski, Chicoutimi, Valleyfield et Hull ; mais il n'a pas encore fixé les localités où l'on pourra subir l'examen

pour les diplômes élémentaires et modèles ou pour le diplôme élémentaire seulement. A sa session du mois de mai prochain, le comité catholique prendra une décision à ce sujet qui sera communiquée par avis donné dans les journaux.

Le local où l'on devra se réunir dans chaque localité pour y subir l'examen n'a pas encore été choisi ; mais il le sera assez tôt pour que tous les intéressés en reçoivent avis avant la date fixée pour l'examen.

Le programme de l'examen, *sauf les changements qui pourront être faits au cours d'études*, reste le même que par le passé. Le tableau synoptique qui suit comprend les matières de l'examen pour les trois degrés de brevets :

GROUPEMENT DES SPÉCIALITÉS	BREVET D'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE	BREVET D'ÉCOLE MODÈLE	BREVET D'ACADÉMIE
LANGUES FRANÇAISE OU ANGLAISE :	Lecture, Grammaire, Dictée— Ecriture, Art épistolaire, Composition.	Lecture, Grammaire, Dictée— Ecriture, Littérature, Composition.	Lecture, Grammaire, Dictée— Ecriture, Littérature, Composition.
LANGUE LATINE :			Latin (facultatif).
HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE	Histoire sainte, Hist. du Canada, Géographie.	Histoire de France Histoire d'Angle- terre, Géographie.	Histoire des États- Unis, Histoire générale, Cosmographie.
MATHÉMATI- QUES :	Arithmétique, Calcul mental, Comptabilité.	Arithmétique, Calcul mental, Comptabilité, Algèbre, Géométrie.	Arithmétique, Comptabilité, Algèbre, Géométrie, Trigonométrie.
CONNAISSANCES DIVERSES :	Pédagogie, Agriculture, Lois scolaires, Hygiène, Bienséances, Dessin à main lev.	Pédagogie, Agriculture, Lois scolaire, Hygiène, Bienséances, Dessin à main lev.	Pédagogie, Agriculture, Lois scolaires, Hygiène, Bienséances, Dessin à main lev.
PHILOSOPHIE ET SCIENCES NATURELLES :			Physique, Chimie, Histoire naturelle, Philosophie.

Les matières exigées pour le brevet d'école élémentaire sont obligatoires pour le brevet d'école modèle. Ainsi, le candidat qui se présentera pour le diplôme d'école modèle sera examiné non seulement sur les matières indiquées dans le tableau précédent pour le brevet d'école modèle, mais aussi sur l'histoire sainte et l'histoire du Canada. Il en est de même pour le brevet d'académie : toutes les matières des deux brevets inférieurs sont obligatoires.

L'examen se fera PAR ÉCRIT SUR TOUTES les matières, à l'exception, bien entendu, de la lecture et du calcul mental, et il aura lieu en français ou en anglais, selon le désir exprimé par le candidat dans sa demande d'admission.

Lorsqu'un aspirant désire recevoir un diplôme pour le français et l'anglais, il doit subir l'examen en français et en anglais sur la lecture, la grammaire, la dictée, la littérature et la composition, et il doit traduire du français en anglais et *vice versa*.

Toute personne qui se propose de subir l'examen devant le Bureau central doit, au moins trente jours avant l'époque fixée pour l'examen, en informer le secrétaire du bureau et lui transmettre en même temps : 1° Un certificat de moralité et d'instruction religieuse signé par le curé de la paroisse où elle a résidé pendant les six mois précédant l'examen ; 2° Son extrait baptistaire ; 3° La somme exigée comme droit d'examen. Cette somme est de \$3.00 pour le diplôme élémentaire, de \$4.00 pour le diplôme modèle et de \$5.00 pour le diplôme académique.

Les garçons doivent avoir dix-huit ans révolus pour pouvoir subir l'examen ; les filles sont admises à seize ans.

Voici la formule que chaque aspirant devra remplir bien exactement et envoyer au secrétaire du Bureau central :

« Au secrétaire du Bureau d'examineurs central, Québec.

« Monsieur,

« Je, soussigné.....(*écrire ses noms et prénoms tels qu'ils sont sur l'extrait baptistaire*)..... domicilié.....à..... (*donner le lieu de la résidence*).....comté de.....(*nom du comté*).....ai l'honneur de vous informer que j'ai l'intention de me présenter à.....(*écrire le nom de la localité où l'on doit se rendre pour l'examen*) ....., afin de subir l'examen en.....(*dire si c'est en français*

*ou en anglais*).....pour le brevet d'école.....*élémentaire, modèle ou académique*). J'ai l'honneur de vous transmettre la somme de \$..... (*mettre le montant des droits indiqués plus haut*)..... et le certificat de moralité et d'instruction religieuse de mon curé, ainsi que mon extrait baptistaire. »

(*Signature de l'aspirant*).

Le certificat de moralité et d'instruction religieuse doit être dans les termes suivants :

« Je, soussigné, certifie que j'ai personnellement connu et que j'ai eu l'occasion d'observer (*les noms et prénoms du candidat*) pendant (*dire le nombre d'années ou de mois*), que, durant tout ce temps, sa vie et sa conduite ont été sans reproche, et j'affirme que je crois qu'..... est intègre, *conscientieux* et très sobre et qu'..... possède une instruction religieuse suffisante. »

(*Signature du curé ou du desservant de la paroisse*).

Les aspirants aux diplômes voudront bien se rappeler qu'*aucune demande d'admission à l'examen ne sera reçue, cette année, après le 5 juin prochain*, et je les engage même fortement à ne pas attendre à cette époque pour la faire. L'organisation des examens exigeant un travail très considérable, il est important que les personnes qui se proposent d'obtenir des diplômes se pourvoient le plus tôt possible des certificats requis et les transmettent au secrétaire du Bureau central, avec la somme fixée pour les droits d'examen. Sur réception de ces documents, le secrétaire enverra à l'aspirant une carte d'admission lui donnant droit d'être examiné.

J'ai reçu plusieurs lettres par lesquelles on me demande si les candidats qui n'ont pas réussi sur certaines matières, à un examen antérieur devant les anciens bureaux, seront tenus de subir l'examen en entier, ou s'ils auront le privilège de ne reprendre que les matières sur lesquelles ils ont failli. Je ne suis pas en état de répondre à cette question qui sera résolue prochainement par le Bureau central. En attendant, et pour plus de sûreté, j'engage ceux qui ont ainsi failli sur quelques points à se préparer dès maintenant sur toutes les matières de l'examen.

J.-N. MILLER,

Secrétaire du Bureau d'examineurs central,

Département de l'Instruction publique, Québec.

UN DINER CHEZ SAINT FRANÇOIS DE SALES <sup>(1)</sup>

... Je ne sçeus m'empêcher de venir aux larmes, de voir la charitable simplicité des colombes et la confiance des petits oiseaux en leur charité.

(Saint François de Sales, Lettres, Livre VI, lettre XXIII).

L'hiver était bien dur ; la terre était bien blanche,  
 Le vent en fleurs de neige effeuillait le ciel gris.  
 Se pressant côte à côte et transis sur la branche,  
 Les moineaux demi-morts poussaient de petits cris.  
 Plus de fruits dans les bois, plus de grains dans les herbes :  
 Toute herbe avait jauni sous le linceul d'hiver ;  
 Dans les greniers bien clos l'homme enfermait ses gerbes :  
 La terre au sol de glace enfermait l'humble ver.  
 Et les moineaux mouraient de froid et de famine,  
 Des branches ou des toits ils tombaient grelottants ;  
 La neige enveloppait leur cadavre d'hermine,  
 Près du buisson, qui fut leur pelais du printemps.

Ils étaient là blottis, l'aile à demi brisée,  
 Dans un coin des jardins, tout près du pigeonnier ;  
 Quand tout à coup l'on vit s'ouvrir une croisée :  
 Une main s'allongea tenant un lourd panier.  
 Des grains d'orge et de blé ruisselaient dans la neige ;  
 Les pigeons s'abattaient du haut de leurs donjons ;

Et les pauvres moineaux vinrent — joyeux manège,  
 Picoter et glaner sur le dos des pigeons.  
 Près des ailes d'argent tremblaient les ailes grises,  
 Et sur les grands oiseaux sautaient les oisillons ;  
 Comme on voit, dans le temps des roses et des brises,  
 Au bord des larges fleurs sauter les papillons.

Les grains pleuvaient toujours de la main charitable ;  
 Les moineaux les cueillaient sur les plumes d'argent.

(1) Cette gracieuse poésie du R. P. Delaporte, S. J., ouvre la seconde série des "Récits et Légendes," 2e édition, que l'auteur dédie aux jeunes gens, chez Victor Rotax, rue Bonaparte, 82, Paris.

Le Saint pleurait, de voir comment, à même table,  
 Les mendiants dinaient chez le riche indulgent.  
 C'était, sous ses regards, l'image de l'Eglise,  
 Où tous sont, par le cœur, frères en vérité ;  
 Où tous trouvent leur place ; où chacun rivalise,  
 Celui-là de douceur, l'autre de charité.  
 Or, après ce banquet de blé, de mil et d'orge,  
 Les oiseaux sans souci de l'hiver rigoureux,  
 Sous les yeux du bon Saint, chantaient à pleine gorge ;  
 Et le bon Saint, ravi, dit les *Grâces* pour eux.

\* \* \*

Enfants, pauvres oiseaux du bon Dieu, je vous aime ;  
 Et comme ce grand saint François, — que j'aime aussi,  
 A pleines mains, pour vous, je répands et je sème  
 Les pauvres grains, de mil ou de blé, que voici.  
 Oh ! puissent-ils tomber où mon cœur les envoie !  
 Et vous mettre dans l'âme, en ce siècle glacé,  
 Un peu de vie, un peu de flamme, un peu de joie,  
 Tout ce qui fit les Saints français du temps passé.  
 Ces Français-là, sachez les comprendre et les suivre !  
 Enfants, c'est mon espoir : ce sera mon succès.  
 Et je bénirai Dieu qui bénira mon livre,  
 S'il vous rend plus chrétiens, et partant, plus Français.

R. P. DELAPORTE, S. J.

---

## Société d'une messe

---

Archevêché de Montréal, 24 février 1898.

M. l'abbé Joseph Morin, curé de Saint-Jacques-le-Mineur,  
 décédé hier, était membre de la Société d'une messe.

J.-E. EMILE ROY, Ptre.,  
*Assistant chancelier.*

---



## DINER DE CAREME

**F** *A cuisinière.* — Madame m'a demandé ?

*Madame.* — Oui, Justine, nous avons, Monsieur et moi, à vous entretenir sérieusement. Nous recevons dimanche prochain toute notre famille.

*La cuisinière.* — Bien, Madame.

*Madame.* — Réfléchissez à ce que vous pourriez faire pour ce dîner.

*La cuisinière.* — Je vais y réfléchir, Madame.

*Madame.* — Pas de bœuf, n'est-ce pas ?

*La cuisinière.* — Pourtant...

*Madame.* — On en mange partout. Nos parents y sont habitués et je ne tiens pas à leur offrir leur menu de tous les jours !

*Monsieur* (interrompant la lecture de son journal.) — Vous n'oubliez pas les huîtres et le poisson... C'est ce que je préfère.

*Madame.* — Mais, mon ami, tu n'y songes pas... Tu oublies que nous sommes en carême ?

*Monsieur.* — Eh bien... et après ?

*Madame.* — Eh bien ! nous ne pouvons pas manger du poisson et de la viande au même repas.

*Monsieur.* — Ah ! voilà qui est fort par exemple ! C'est encore ton Monsieur le Curé qui met cela à la mode !

*Madame.* — Mais non, mon ami, il n'est pour rien là-dedans. C'est la règle du Carême.

*Monsieur.* — Carême ! Carême ! tu m'en fais passer avec ton Carême ! Tout ça c'était bon au temps passé !... Fais carême si ça te plat avec toutes les bigotes !... mais moi je tiens à mon poisson, dimanche, entends-tu ?

*Madame.* — C'est pourtant te demander bien peu puisque déjà en semaine tu ne veux rien changer à ton ordinaire... Songe que nos parents, les tiens comme les miens, sont gens dévotieux et que nous devrions au moins éviter tout ce qui pourrait froisser leurs convictions. Sois certain que si nous leurs servons du poisson, ils n'y toucheront pas. Et tu vois d'ici qu'elle leçon pour toi et pour nous, quand les plats de poisson nous reviendront intacts après avoir circulé autour de la table !

*Monsieur.* — Et moi je te dis que cela n'est pas à craindre. Je parie cent sous !

D'ailleurs, tu sais, les convictions des autres... je m'assois dessus !

Le dimanche suivant pendant le dîner :

*Une demoiselle* — Maman... on passe du poisson ! !

*La mère* — Eh bien, ma fille, nous pouvons en prendre ; quand on est hors de chez soi on peut manger tout ce qui se présente...

*Un Monsieur* (bas à sa femme). — As-tu vu qu'il y a du poisson ?

*La dame* (bas à son mari). — Oui.

*Le Monsieur.* — Allons-nous en manger ?

*La dame.* — Je ne sais pas... voyons un peu ce que feront les autres.

*Une vieille tante* (à sa cousine). — Léocadie !

*Léocadie.* — Eh bien ?

*La tante.* — Voyez donc... ils ont bien le toupet de servir du poisson.

*Léocadie.* — Bah ! ça vous étonne de la part de votre cousin ?

*La tante.* — Non, au fait, mais sa femme aurait bien dû...

*Léocadie.* — Ah, vous savez, quand on est en ménage, il faut faire pour que tout marche bien.

*La tante.* — Heureusement que j'ai passé l'âge de faire carême, sans quoi je me trouverais bien gênée.

*Léocadie.* — Moi aussi... aussi ça m'inquiète peu... que les autres s'arrangent... Chacun pour soi et Dieu pour tous !...

*Un jeune homme.* — Ma cousine... prenez-vous quelques huîtres ?

*La demoiselle.* — Merci, mon cousin.

*Le jeune homme* (insistant). — Permettez que je vous serve... Vous ne les aimez pas ?

*La demoiselle.* — Si mon cousin... (très embarrassée)... c'est que... c'est... Carême... et...

*Le jeune homme.* — Comment, mais je fais carême aussi, ma cousine, veuillez le croire, je n'y manque jamais chaque année !... Mais cela n'empêche pas de manger des huîtres le dimanche...

*La demoiselle.* — Cependant on ne peut en Carême manger du poisson et de la viande au même repas !...

*Le jeune homme.* — Du poisson !! mais des huîtres on ne considère pas cela comme du poisson ! Allons, permettez-moi de vous choisir les plus belles... ne voyez-vous pas que tout le monde vous regarde...

**A la cuisine :**

*Les domestiques et les servantes.* — Si les maîtres mangent du poisson malgré qu'on est en carême .. nous pouvons bien en manger aussi, nous !

Tout le monde est parti.

*Monsieur (trionphant).* — Eh bien ?... qu'avais-je dit ? Est-il resté mon plat de poisson, hein ?

*Madame.* — Mon ami, nos parents n'ont pas osé...

*Monsieur (interrompant).* — Ah ! cette fois... oui, tu as raison... Ils n'ont pas osé ?... Tous ces catholiques sont les mêmes... Ils n'osent pas !... Ah ! chez eux, c'est très bien ; à l'église... passe encore... mais dans la vie publique ; adieu les convictions !

*Madame.* — Tu es méchant... car enfin, ici...

*Monsieur (interrompant).* — Ici ?... mais n'avaient-ils pas le beau rôle, ici ? ne me suis-je pas conduit envers eux en égoïste, sans aucun tact... qu'ont-ils fait ?... Ils se sont inclinés devant un simple morceau de poisson ! Pas un n'a osé refuser, et dans leur for intérieur, ils se sont payés de prétextes, j'en suis sûr ! Ah ! pauvres gens ! Et ils gémissent de ne plus avoir leur place au soleil ? Mais à qui la faute ?

## AUX PRIERES

Rév Jos, Lecarre, prêtre. Vannes, Morbihan, France.

Sr Saint-Olivier, née Marie-Céline Piette-Trempe, des Sœurs de Miséricorde, Montréal.

Sr Marie-Lucetia, née Marie Dugan, professe de chœur, des religieuses des Saints Noms de Jésus et de Marie, Portland, Or.

Dr Augustin Brisson, Laprairie.

Mme Damase Brosseau, née Isabelle Lemieux, Saint-Isidore de Laprairie.

Mlle Angéline Saint-Denis, Montréal.

M. l'abbé J. Morin, curé de Saint-Jacques-le-Mineur.

## Cérémonie Religieuse

### A la Providence

**L**E 21 du courant, Mgr P. Bruchési, archevêque de Montréal, après avoir présidé la cérémonie privée d'une vêtue religieuse de trente-six novices à la Providence Maison-Mère, et dit la messe de communauté, a reçu les vœux de religion des Delles Séraphie Bertrand dite Sœur Paul du Sacré-Cœur, Saint-André Avellin ; Marie-Louise Saint-Germain dite Sœur Madeleine de Béthanie ; Anaïs Saint-Germain dite Sœur Marie Hercule, Nashua E.-U. ; Marie-Anne Beaudry dite Sœur Louis de Grenade ; Alexina Desforges dite Sœur Marie-Pierre, Montréal ; Albina Handfield dite Sœur Marcellin, Saint-Marc ; Bernadette Beauchamp dite Sœur Pascal, Saint-Placide ; Eliza Desjardins dite Sœur Marcien, Saint-André d'Argenteuil.

Sa Grandeur a aussi prononcé le sermon de circonstance, et la messe a été dite par M. l'abbé Derome, ancien curé.

Bon nombre de prêtres, de parents et d'amis assistaient à cette cérémonie.

## INFORMATIONS

**L**E gouvernement russe et le Vatican. — Le Souverain Pontife a reçu en audience privée M. de Tscharikow, ministre résident de Russie auprès du Saint-Siège, qui, peu de jours auparavant, avait été admis à présenter à Sa Sainteté ses vœux et une dépêche de félicitations envoyée par le tzar. Les relations entre le gouvernement russe et le Vatican restent cordiales ; on annonce de Rome la solution prochaine de quelques difficultés produites, spécialement par rapport à l'évêque coadjuteur de Mohilew. En même temps, d'après des informations venues de Pologne, le tzar est toujours résolu à pratiquer envers les Polonais une politique de justice et de paix. Mais il lui faudra lutter longtemps pour que sa volonté prévale contre les habitudes et les dispositions de l'administration.

**Enfants baptisés avant leur première communion.**

— Les *Analecta ecclesiastica* de décembre publient une réponse de la Congrégation de l'Inquisition à Son Eminence le cardinal Guibert, archevêque de Paris, à la date du 10 mai 1879, déclarant que les enfants qu'on baptise avant leur première communion, auraient-ils 14 ans, peuvent être baptisés selon le rite à suivre pour les enfants et non pour les adultes ; les néophytes doivent dans ce cas répondre aux questions du rituel avec leurs parrains et marraines.

**La succession de Plessis-Bellière.** — Le président du tribunal civil de Limoges a homologué la transaction intervenue entre le Pape Léon XIII et les héritiers de la marquise de Plessis-Bellière.

Aux termes de cette transaction, qui met fin à des procès remontant à 1887, le Pape conserve à titre de légataire universel l'hôtel de la place de la Concorde à Paris, le château et les terres de Moreuil (Somme). Les héritiers du sang de la marquise ont une quote-part variant suivant les clauses de la transaction.

Le jugement d'homologation a été rendu dans la forme et la teneur de celui rédigé par les jurisconsultes désignés par le tribunal.

**Les accroissements de la hiérarchie catholique.** — La statistique annuelle de la *Gerachia cattolica* qui vient de paraître à Rome, nous fournit le tableau suivant de la hiérarchie épiscopale. Après le Souverain-Pontife et le Sacré-Collège des cardinaux, ou comptait au 1er janvier 1898 : 10 patriarches (sur les 15 patriarchats existants pour les deux rites) 842 archevêques et évêques résidentiels de rite latin ; 57 de rite oriental, plus 14 prélats orientaux avec rang et caractère épiscopal ; 347 archevêques et évêques titulaires, c'est-à-dire n'occupant pas de sièges épiscopaux proprement dits ; 7 archevêques et évêques n'ayant plus de titres, enfin 8 prélats *nullius dioceseos*, soit un total de 1265 titres actuellement conférés.

Sur ce nombre, Léon XIII a érigé 2 patriarchats (celui des Indes orientales et celui d'Alexandrie d'Égypte) ; 30 archevêchés (13 nouveaux et 17 évêchés érigés en archevêchés) ; 97 nouveaux sièges épiscopaux ; 2 abbayes *nullius* ; 2 délégations apostoliques ; 5 vicariats apostoliques (49 nouveaux et 10 anciennes préfectures apostoliques érigées en vicariats) ; enfin 26 nouvelles préfectures apostoliques, soit en tout 218 nouveaux

titres qui marquent l'heureux développement de la hiérarchie catholique sous le pontificat actuel.

**Océanie.** — *Les missionnaires aux îles Salomon.* — Les îles Salomon sont des terres hérissées de pitons basaltiques, couvertes d'épaisses forêts, habitées par des Noirs d'une atroce férocité. C'est dans l'île Isabelle, — aujourd'hui allemande, — que le premier vicaire apostolique de Mélanésie et Micronésie, Mgr Epalle, fut massacré à l'âge de trente-trois ans, le 16 décembre 1845. Les essais d'évangélisation des Salomon furent infructueux, et pendant cinquante ans, toute nouvelle tentative fut suspendue. Les Maristes vont, de nouveau, aborder à ces rivages inhospitaliers pour y planter la croix qui convertit les loups en agneaux, la croix qui a été arborée par eux sur tant d'îles océaniques, qui l'a été par les Pères d'Insoudun sur la Nouvelle-Bretagne devenue la *Nouvelle-Poméranie*, qui vient de l'être par les PP. de Steyl sur la partie orientale de la Nouvelle-Guinée, maintenant la *Kaisers Wilhemsland*.

**Découverte archéologique.** — *La Nativité de Notre-Seigneur, peinture.* — Une découverte d'une certaine importance archéologique et religieuse vient d'être faite dans les sous-sols de la place de Saint-Pierre. En pratiquant une excavation, près de la colonnade, du côté du Palais apostolique, pour la construction d'un égout, on a trouvé, à quelques centimètres de profondeur, un ancien mur peint à fresque. La peinture a cette naïveté qui caractérise les ouvrages des peintres des premiers siècles du christianisme. Elle représente la Nativité de Notre-Seigneur. Le divin Enfant est à terre au milieu, ayant à sa droite la Très Sainte Vierge à genoux. A gauche et debout se trouve saint Joseph, la tête couverte d'un capuchon rouge. Plus en arrière, on voit un âne et un bœuf. Au fond on aperçoit un petit autel où un vieux prêtre célèbre la messe. Celui-ci est derrière l'autel et par conséquent tourne le visage vers le public comme dans les basiliques de Rome. Une femme, qu'au froc dont elle est habillée, on reconnaît pour une religieuse, est agenouillée à droite de l'autel. Sur l'autel, qui rappelle par sa structure celui représenté dans les fresques de la basilique de Saint-Clément, on voit un missel, un calice, deux grandes hosties rondes. Les archéologues qui n'ont pas manqué de se rendre sur les lieux, croient que ce mur a appartenu à un des petits oratoires qui s'élevaient autour de l'ancienne basilique

et qui furent détruits lorsque celle-ci fut démolie pour bâtir la basilique actuelle.

**Converison d'une tribu du Kurdistan.** — Une tribu du Kurdistan, la tribu de Gelon, demande à ajburer les erreurs du nestorianisme. C'est le chef même de cette tribu, Benjamin Warda, qui, au nom de ses 3000 sujets, est venu supplier le Saint-Siège d'y envoyer des missionnaires, d'y fonder des églises et des écoles catholiques, afin d'y enseigner la foi romaine. Les difficultés, les péripéties d'un long et dispendieux voyage n'ont pas arrêté ce brave Benjamin et son cousin George qui l'accompagne. A Rome, ils ont retrouvé le procureur général du patriarcat de Babylone pour les Chaldéens, le R. P. abbé Samuel Jamin, qui déjà avait visité la tribu de Gelon et y avait cultivé les premiers germes des bonnes dispositions maintenant confirmées. Aussi a-t-il été heureux de faciliter leurs démarches à la Congrégation de la Propagande et de se porter garant auprès d'elle de la sincérité de leurs sentiments. La Propagande de son côté a déjà pris des mesures opportunes et qui, bientôt, vont être confirmées par le Souverain-Pontife, pour assurer le retour des nestoriens de Gelon au catholicisme et pour que leur exemple trouve de nombreux imitateurs dans tout le Kurdistan.

**Australie.** — *Le second synode de Sydney.* — Le plus grand événement de l'Eglise australienne, l'année dernière, c'est le second synode de Sydney, tenu sous la présidence du cardinal Moran, légat du Saint-Siège, qu'entourait une couronne de vingt-trois prélats. Quelle croissance rapide dans cette jeune Eglise ! En moins de soixante-dix ans, elle a couvert ce pays de chrétiens soumis au Saint-Siège et de fervents adorateurs de Jésus-Christ. Aussi, un journal protestant écrit : « Le zèle des catholiques est admirable ; ils viennent de tenir leur second synode national avec un succès incomparable. Il y a cinquante ans, qui se serait risqué à le prédire aurait été accueilli par la risée publique. Si l'avenir ne dément pas le passé, le catholicisme romain aura une influence capitale dans notre vie nationale. »

Or, ces progrès ne se ralentissent pas. « Nos églises dit l'archevêque d'Adélaïde, regorgent de fidèles, et nos écoles n'ont pas assez de place pour les enfants qui les envahissent. »

« Pendant que nous nous lamentons, poursuit le journal pro-

tant, de l'apathie et de l'irréligion de nos adhérents, eux, les catholiques entonnent des chants d'allégresse sur la bonne tenue de leurs paroisses et la fécondité de leur zèle. »

Le cardinal Moran, assisté des archevêques de Melbourne, d'Alélaïde, de Wellington et d'un grand nombre d'évêques australiens, vient de consacrer la cathédrale de Saint-Patrice qui a été commencée il y a quarante ans.

Cette cathédrale est le plus beau monument de l'Australie.

**Le Portugal.** — Le Portugal semble se relever peu à peu des grands désastres où sa foi, si vive jadis, a failli sombrer sous les coups du régéralisme et de la franc-maçonnerie. Saint Antoine de Padoue qui, on le sait, est portugais de naissance, y est sans doute pour beaucoup, mais l'on peut bien dire aussi que l'Apostolat de la Prière y est aussi pour quelque chose. Etabli dans ce pays il y a vingt ans — rapporte le *Messageur* de Lisbonne — il n'a cessé de se développer, surtout dans les dix dernières années. En 1885-6, le nombre des associés s'élevait à 838,010 dans tout le royaume. Aujourd'hui ce nombre s'élève à plus d'un million et demi représentant 1129 centres. Dans la même proportion se sont développées plusieurs pratiques pieuses des plus salutaires, comme les communions de dévotion. Le *Messageur* voit aussi, avec raison, un heureux présage dans l'ardeur avec laquelle on se porte de toutes les classes de la société aux Exercices spirituels de saint Ignace.

Un autre présage fort heureux c'est l'augmentation des écoles catholiques; c'est surtout la prospérité des grands collèges catholiques qui fait concevoir les plus belles espérances de la nouvelle génération. Ils regorgent d'élèves, au point qu'on a dû refuser l'admission à un grand nombre.

---

#### ORDO DES FIDÈLES

*Dimanche, le 27.* — Office du 1er dim. du carême, *semi-double* (privilegié contre les offices de 1e classe); 2e oraison *A cunctis*, 3e *Omnipotens*, préface du carême. — Vêpres du dim. *semi-double*, suffrages de la Ste Vierge, de S. Jos., des SS. apôtres Pierre et Paul, du titulaire de l'église, et de la Paix.

J. S.